

Titre de la séance : Viser la victoire : stratégie pour préparer la cause parfaite.

Animateurs/Panélistes :

Mark. E. Wasielewski, Bureau de l'éthique gouvernementale de l'État du Connecticut
Brian Jacisin, Directeur administratif adjoint et directeur des enquêtes, Commission de l'éthique gouvernementale de l'État de Pennsylvanie
Carolyn Farr, Avocate générale, Service des poursuites pénales du Canada

Date et heure : Mercredi le 11 décembre, 9 h15

Rapporteur : Rosalie Readman

Résumé de la séance

Une bonne préparation à une cause nécessite tout d'abord de continuer à préparer le procès, même si une entente est en vue, quitte à prévoir un avocat additionnel.

Les panélistes ont également conseillé de tenir un carnet de procès avec l'ensemble des informations utiles dès le début.

Puis, il faut connaître les faits et les motivations derrière le cas pour être en mesure de faire une présentation simple devant la Cour.

La préparation des témoins est un des points qui a été le plus mis de l'avant pour la réussite d'une cause. Les panélistes faisaient ressortir l'importance de ne pas prendre pour acquis leur habileté à témoigner même lorsque les personnes appelées à le faire sont des témoins policiers et non des témoins civils. Il faut aussi donner du temps à la préparation des témoins, car cela peut prendre plusieurs rencontres. Il est très utile de leur expliquer de quelle façon se déroulera la tenue des événements et de repasser leurs déclarations avec eux. Les panélistes s'entendaient pour dire que le témoin devrait être au fait que la défense leur demandera s'ils ont rencontré le procureur dans le cadre de leur préparation afin qu'il soit à l'aise de confirmer l'avoir fait en Cour. En guise d'entrée en matière, il peut être utile de commencer avec des questions générales et de demander au témoin s'il est nerveux et pourquoi, lui permettant de se consacrer plus particulièrement sur la cause par la suite. Ceci a l'avantage aussi de faire comprendre au jury que la nervosité du témoin ne vient pas du fait qu'il tente camoufler certaines informations mais plutôt de son inconfort face aux personnes contre qui il témoigne.

Il ne faut pas hésiter à utiliser les conférences préparatoires si cela peut aider une cause que ce soit sur des questions de privilèges, d'admissibilité de la preuve, de possibilité d'entente ou autres.

Les déclarations d'introduction et de conclusion doivent essentiellement servir à expliquer ce qui va être dit et répéter ce qui a été dit. C'est la règle de la répétition pour que le message finisse par passer.

Pour l'interrogatoire, les panélistes conseillaient d'essayer de passer du général au spécifique. Si la question suggestive sur une réponse est interdite, il ne l'est pas de diriger le témoin vers une direction spécifique. Il faut aussi préparer le témoin pour le contre-interrogatoire. Si la défense peut faire sortir des éléments incriminants à son sujet, il est préférable que l'avocat les aborde lui-même dans son interrogatoire principal pour avoir le contrôle.

Au final, la cause parfaite n'existe pas. Il est impossible de tout prévoir, mais une préparation soignée est la clé pour parvenir à une victoire.